

> DIPLOME D'ÉTAT D'ALPINISME-ACCOMPAGNATEUR EN MOYENNE MONTAGNE

> COMPOSANTES DE LA FORMATION

UC 1 : être capable d'encadrer des personnes ou des groupes en sécurité en moyenne montagne non enneigée.

UC 2 : être capable d'interpréter le milieu montagnard estival naturel et humain pour animer de manière adaptée la randonnée pédestre en moyenne montagne.

UC 3 : optionnelle être capable de conduire tout public en sécurité en moyenne montagne enneigé.

UC 3 : optionnelle être capable de conduire tout type de public en milieu tropical et équatorial en saison cyclonique ou en saison des pluies.

UC 4 : être capable de maîtriser l'environnement professionnel.

UC 5 : être capable de conduire des démarches d'adaptation à l'effort, de perfectionnement technique et d'entraînement à la randonnée pédestre et aux activités assimilées en moyenne montagne pour tout type de public.

Plus d'infos : <http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=24667>



Toutes nos vidéos métiers sur
www.profession-sport-loisirs.fr

> EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES

Organisation de l'examen probatoire :

- Les candidats à l'examen probatoire sont âgés de dix-sept ans révolus au 1^{er} janvier de l'année de l'examen.
- L'examen probatoire comprend trois épreuves, qui se déroulent dans l'ordre chronologique suivant :
 - Première épreuve : une épreuve de marche, orientation et parcours en terrain varié. Le parcours en terrain varié fait l'objet d'une évaluation spécifique. Cette épreuve est éliminatoire.
 - Deuxième épreuve : un questionnaire portant sur l'environnement montagnard naturel et humain.
 - Troisième épreuve : un entretien mené à partir de la liste de randonnées fournie dans le dossier d'inscription.

> CALENDRIER DES FORMATIONS

Voir le site du Ministère : www.sports.gouv.fr/emplois-metiers

> PRÉROGATIVES DU DIPLÔME

INTITULÉ DU DIPLÔME	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplôme d'État d'alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne, option « moyenne montagne enneigée ».	Encadrement, conduite, animation, enseignement, entraînement en sécurité de tout public en randonnée pédestre et activités assimilées en moyenne montagne ainsi qu'en terrain enneigé sur des reliefs vallonnés excluant tout accident de terrain important.	<p>À l'exclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des zones glaciaires et des zones de rochers, canyons, terrains nécessitant pour la progression l'utilisation du matériel ou des techniques de l'alpinisme ; - de la pratique de toutes les disciplines du ski et activités dérivées, à l'exception de la raquette à neige ; - de l'exercice professionnel dans les régions à climat tropical et équatorial, en période de fortes précipitations fixées par l'autorité publique compétente, sur des terrains escarpés et détrempés. <p>Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'un stage de recyclage.</p>
Diplôme d'État d'alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne, option « moyenne montagne tropicale et équatoriale ».	Encadrement, conduite, animation, enseignement, entraînement en sécurité de tout public en randonnée pédestre et activités assimilées en moyenne montagne ainsi que dans les régions à climat tropical et équatorial en périodes de fortes précipitations fixées par l'autorité compétente, sur des terrains escarpés et détrempés.	<p>À l'exclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des zones glaciaires et des zones de rochers, canyons, terrains nécessitant pour la progression l'utilisation du matériel ou des techniques de l'alpinisme ; - des terrains enneigés. <p>Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'un stage de recyclage.</p>